

TARIFS & DATES

HENDAYE

CONDITIONS D'ADMISSION



LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- Etre âgé(e) de 18 ans minimum (la copie d'une pièce d'identité vous sera demandée).
- Disposer de l'aptitude médicale hyperbare, mentionnant que vous êtes apte au passage du CAH de la classe visée - Soyez vigilant aux délais d'obtention d'un rendez-vous
- Etre titulaire du pré-requis d'entrée de chaque formation :

FORMATION	PRÉ-REQUIS
CAH 0B	Niveau 1 fortement conseillé
CAH 1B	Disposer d'un Niveau 3 ou P.A.40
CAH 2B	Disposer du Classe 1 Mention B
CAH 3B	Disposer du Classe 2 Mention B
RECYCLAGE B	Disposer du CAH de la classe à recycler

TARIFS :

Titulaire des pré-requis à l'entrée, pour une formation complète :

FORMATION	TARIF
CAH 0B	A partir de 1 802,50€
CAH 1B	A partir de 2 401,00€
CAH 2B	A partir de 3 430,00€
PASSERELLE	A partir de 1 081,50€
RECYCLAGE B	A partir de 395,50€

POSSIBILITÉS D'AIDES AU FINANCEMENT :

- Aide Individuelle à la Formation (AIF) – Pôle Emploi (Si vous êtes demandeur d'emploi)
- OPCO/Transitions Pro si vous êtes salariés
- Auto-financement

Anticiper vos démarches de demande d'aide au financement est nécessaire.

Nous pouvons vous accompagner dans ces démarches mais aucunement les traiter à votre place.

TARIFS & DATES

HENDAYE

CALENDRIER 2024



DATES DE FORMATION :

FORMATION	DATES DES SESSIONS
CAH 0B	15 au 19 avril 1 ^{er} au 05 juillet 21 au 25 octobre
CAH 1B	13 au 20 avril 29 juin au 06 juillet 19 au 26 octobre
CAH 2B	Nous consulter
PASSERELLE	16 au 18 avril 02 au 04 juillet 22 au 24 octobre
RECYCLAGE	16 avril 22 juillet 22 octobre

CONTACT

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

DENIS Olivier – Coordonnateur et Formateur (CAP) – alan@cap-trebeurden.com

GESTION ADMINISTRATIVE :

BOURGES Sabine - 02.96.23.66.71 - sabine@cap-trebeurden.com - 54 Corniche de Goas Treiz – 22560 TREBEURDEN
BASE FÉDÉRALE D’HENDAYE : 05.59.48.07.18. - bfh@ffessm-csna.fr

ACCESSIBILITÉS :



Nos infrastructures et nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicapes. Les spécificités de nos formations nécessitent de disposer d'une aptitude médicale hyperbare afin d'y accéder. Le médecin délivrant donc cette aptitude est seul habilité à émettre un avis favorable ou défavorable quant à l'accessibilité au cursus visé au niveau physique et ou clinique. Nous nous tenons à votre disposition si besoin de mettre en place un accompagnement spécifique durant votre formation.